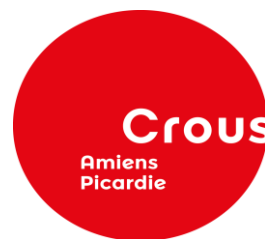




**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

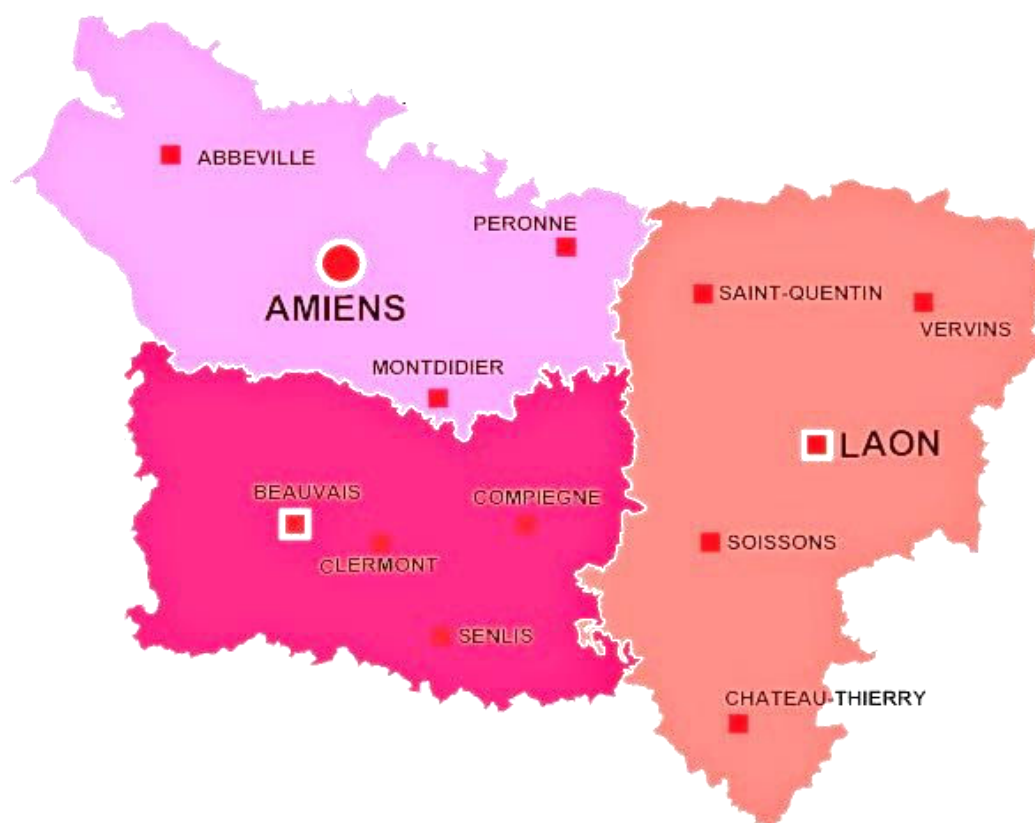


COMPTE FINANCIER 2024

Rapport de l'Ordonnateur

I. CONTEXTE GENERAL

L'académie d'Amiens comptait, en 2023-2024, **52 557** étudiants¹ inscrits dans les 2 Universités (UPJV et UTC), les 7 écoles supérieures [Ingénieurs (4), Commerce (2), Arts (1)], les BTS et les CPGE en lycées et autres écoles paramédicales. Le Crous Amiens-Picardie, établissement public administratif qui exerce une mission visant à l'amélioration des conditions de vie et de travail des étudiants, est implanté dans 7 villes universitaires, dans trois départements (Aisne, Oise, Somme) principalement à Amiens, Beauvais et Compiègne (les sites de Creil, Laon et Saint- Quentin étant gérés à partir de l'antenne de Compiègne). Trois conventions d'agrément permettent par ailleurs d'assurer un service de restauration dans les villes de Cuffies-Soissons (sur le site universitaire), Saint-Quentin (avec l'ESAT « L'Envol APEI les papillons blancs ») et Creil (sur le site de l'IUT).



¹ Données - SIES-MESR, Système d'information SISE et autres enquêtes.

Les missions du Crous continuent de s'exercer depuis plusieurs années dans un contexte institutionnel de profondes mutations de l'enseignement supérieur. Le Crous s'adapte au nouveau paysage universitaire en assurant une mission de service public qui lui confère la prise en charge d'une grande partie des aspects de la vie étudiante :

- La restauration universitaire ;
- Le logement social étudiant ;
- La gestion et l'attribution des aides financières directes : bourses sur critères sociaux (BCS), aides spécifiques, bourses du ministère de la culture, bourses du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, aides à la mobilité Parcoursup, aides à la mobilité master, aides aux apprenants de la Grande école du numérique, bourses des doctorants de l'UTC ;
- L'action sociale : mission d'accueil, d'évaluation sociale, d'aides aux étudiants les plus démunis par le réseau des assistants sociaux en mobilisant les fonds appropriés (Aides spécifiques, FRSU, FSDIE, aides à la restauration étudiante : repas social à 1 € pour les étudiants boursiers ou en situation de précarité, repas gratuits pris en charge par la Région Hauts-de-France) ; mais aussi prévention de la précarité menstruelle (mise à disposition de protections féminines) ;
- L'action culturelle tournée notamment vers l'animation des campus (Journées d'Accueil des Etudiants, festival de rentrée « Festitude », programmation culturelle commune UPJV/CROUS) et le soutien aux projets et initiatives étudiantes (dispositif « Culture-Actions ») ;
- La collecte de la contribution de la vie étudiante et de campus (CVEC) et son reversement aux établissements d'enseignement supérieur bénéficiaires ;
- Une palette de services pour l'amélioration de la vie étudiante : logements en ville, caution accordée au locataire (VISALE), jobs, prise de RDV en ligne, vote électronique ...

II. EXECUTION BUDGETAIRE 2024

1. Taux de réalisation des prévisions budgétaires

➤ En recettes

Le CROUS d'Amiens-Picardie enregistre, sur l'année 2024, les taux d'exécution suivants :

Enveloppe	RECETTES BR4 2024	Encaissements au 31/12/2024	% de réalisation
SCSP	10 739 692	10 739 692	100,00%
Autres financements de l'Etat	517 178	89 807	17,36%
Fiscalité affectée	457 785	457 785	100,00%
Autres financements publics	925 089	252 578	27,30%
Recettes Propres	14 232 760	15 358 565	107,91%
Subvention pour charges d'investissement fléchée	25 000	-	0,00%
Autres financements de l'Etat fléchés	633 808	153 341	24,19%
Autres financements publics fléchés	338 000	189 488	56,06%
Total	27 869 312	27 241 256	97,75%

Si les encaissements sont globalement en-deçà des prévisions du dernier Budget rectificatif de l'année pour la plupart des postes de recettes, le taux de réalisation des recettes propres est quant à lui sensiblement supérieur aux montants attendus. Ceci se justifie d'une part par une belle progression de l'activité marchande de l'établissement², d'autre part par un important travail de recouvrement assuré par les services comptables au dernier trimestre 2024.

➤ En dépenses

Côté dépenses, le CROUS d'Amiens-Picardie enregistre, sur l'année 2024, les taux d'exécution suivants :

Enveloppe	AE BR4 2024	Engagements au 31/12/2024	% de réalisation
MASSE SALARIALE	13 672 006	13 540 701	99,04%
FONCTIONNEMENT	11 014 175	10 089 720	91,61%
INVESTISSEMENT	3 371 099	2 975 050	88,25%
Total	28 057 280	26 605 472	94,83%

Enveloppe	CP BR4 2024	Décaissements au 31/12/2024	% de réalisation
MASSE SALARIALE	13 672 006	13 540 701	99,04%
FONCTIONNEMENT	13 601 294	13 075 062	96,13%
INVESTISSEMENT	1 205 983	583 335	48,37%
Total	28 479 283	27 199 098	95,50%

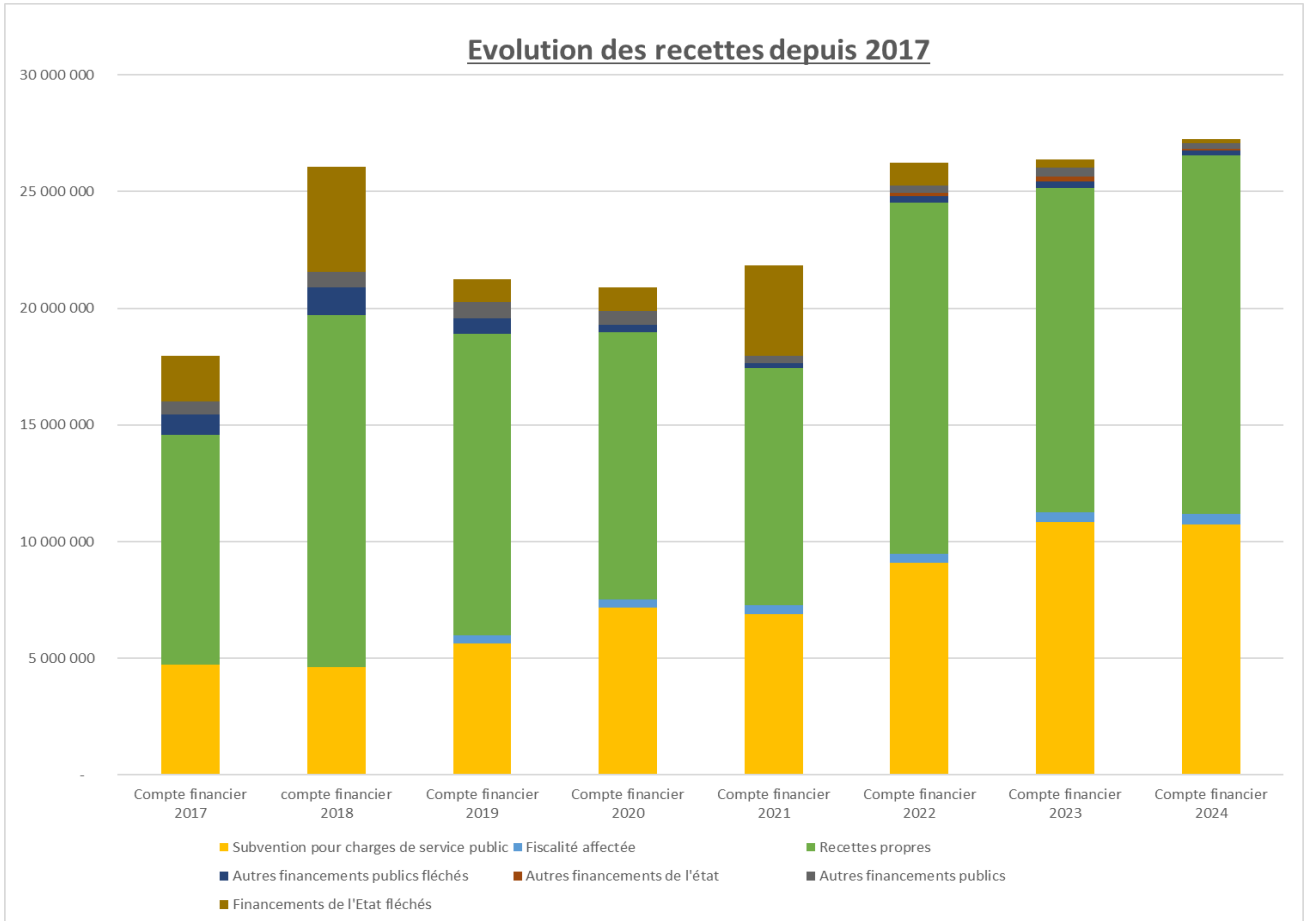
Les différents budgets rectificatifs ont ici permis, grâce à des ajustements réguliers des prévisions de dépenses, d'assurer de bons taux d'exécution des crédits à la clôture budgétaire, notamment pour l'enveloppe de Masse salariale.

² Voir chapitre III p.7

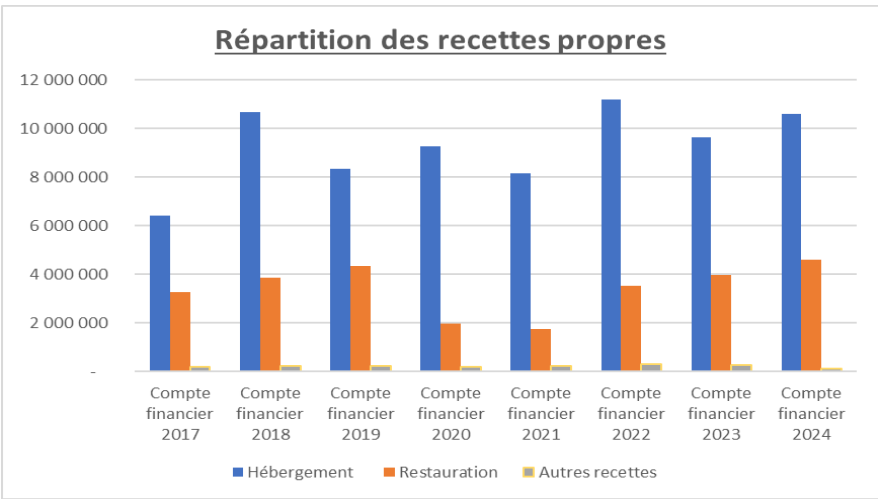
2. Evolution des chiffres depuis 2017



Les encaissements



L'évolution des encaissements, de l'ordre de 3,3 % sur l'année 2024, se justifie principalement par une forte hausse des recettes propres, qui augmentent de 10,47 %, les autres postes étant stables ou en baisse.



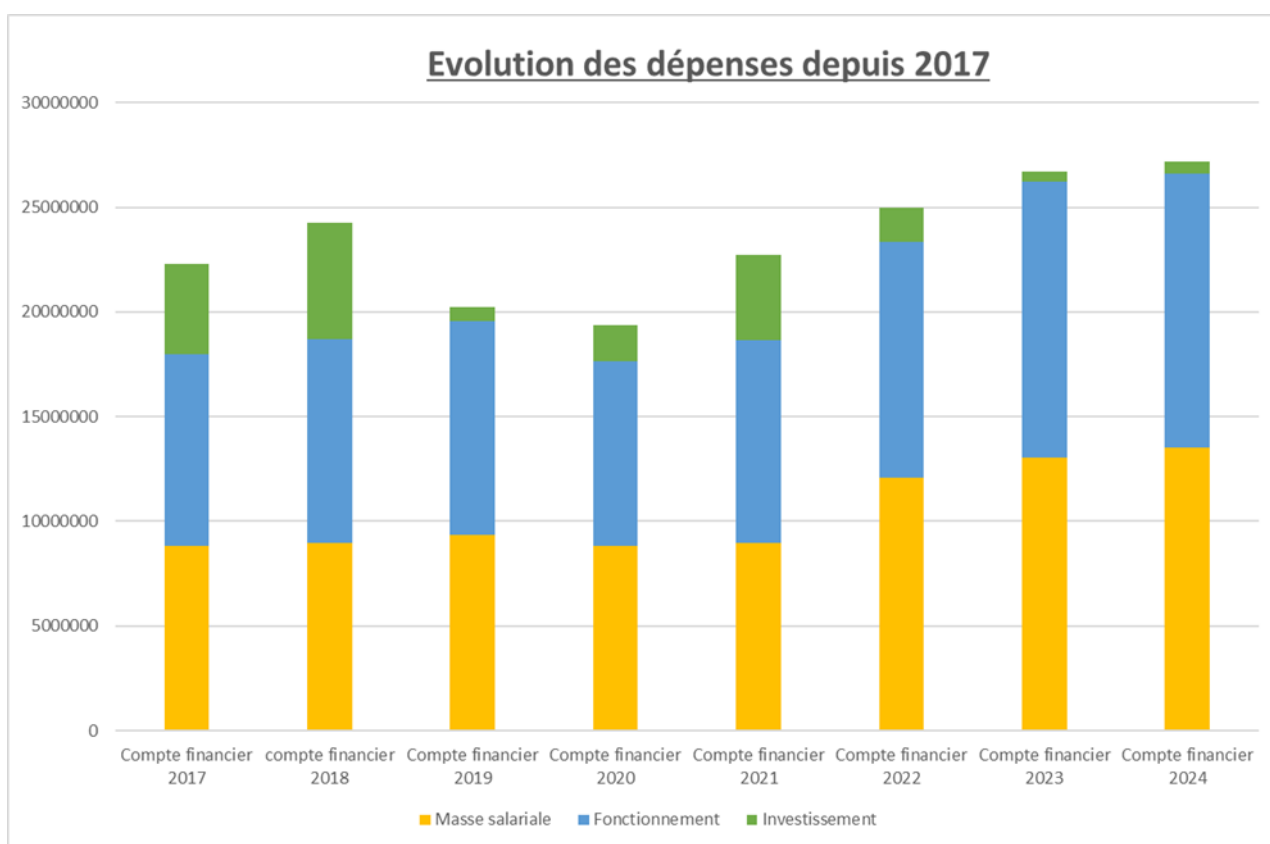
La répartition des recettes propres évolue de la façon suivante :

- + 10,05 % pour les recettes d'hébergement
- + 16,27 % pour les recettes de restauration
- - 57,16 % pour les autres recettes

Le CROUS atteint ainsi un montant de recettes globales égal à 27 241 256 €, inégalé jusqu'alors.

➤ Les décaissements

En matière de dépenses, Le CROUS atteint également un niveau inégalé en 2024, à hauteur de 27 199 098 €, soit une hausse de 1,92 % par rapport à 2023.



Les dépenses de Masse salariale continuent à progresser, à hauteur de 3,92 %, du fait notamment de l'extension en année pleine des mesures nationales entrées en vigueur en 2023, mais également de mesures nouvelles d'application en 2024. Parmi ces différentes mesures figurent :

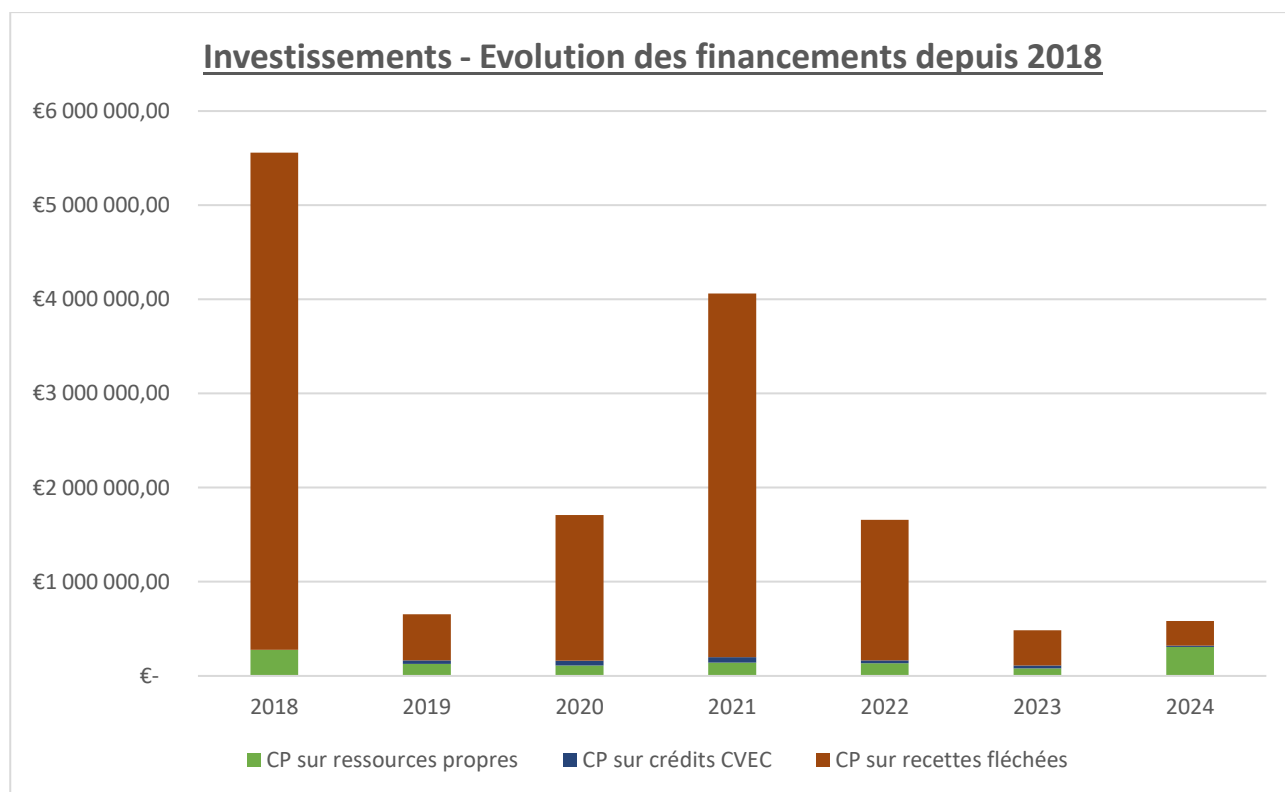
- L'extension en année pleine de la hausse du revenu minimum de traitement (effective au 01/05/2023) ;
- L'extension en année pleine de la revalorisation du point d'indice au 01/07/2023 ;
- L'extension en année pleine de la hausse du taux de remboursement des transports (qui est passée de 50 % à 75 % au 01/07/2023) ;
- La Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat (GIPA) 2024 ;
- La revalorisation du CET ;

- L'extension en année pleine des mesures « bas salaires » (octroi de 1 à 9 points d'IM pour les agents situés sur les échelons 2 à 9 de la grille C1 et sur les 5 premiers échelons de la grille B1 au 01/07/2023) ;
- La revalorisation du régime indemnitaire des AS et CTSS ;
- La revalorisation des catégories C ;
- Les promotions d'échelon des fonctionnaires et CDI DAPOOUS ;
- Les tableaux d'avancement, listes d'aptitudes, concours et examens professionnels (qui concernent également les fonctionnaires et CDI DAPOOUS) ;
- Les revalorisations salariales individuelles.

Le CAS Pension, quant à lui, progresse de l'ordre de 22,94 % en raison de l'augmentation du nombre de fonctionnaires mais également d'un report de charges de l'année 2023.

Les dépenses de fonctionnement, pour leur part, enregistrent une baisse de 0,72 % ; illustrant les efforts de l'établissement pour maîtriser ses dépenses courantes.

Enfin du côté de l'enveloppe investissement, dont le montant a varié de 20,25 % en 2024, on note plus particulièrement une augmentation de presque 300 % de l'investissement sur ressources propres. Le CROUS d'Amiens-Picardie a en effet pris le parti, en 2024, de renouveler une partie de ses équipements de restauration afin, notamment, de répondre à la nécessité de renforcer la qualité de vie au travail de ses agents, axe stratégique n°1 de l'établissement cette année et d'améliorer l'offre de services aux étudiants.



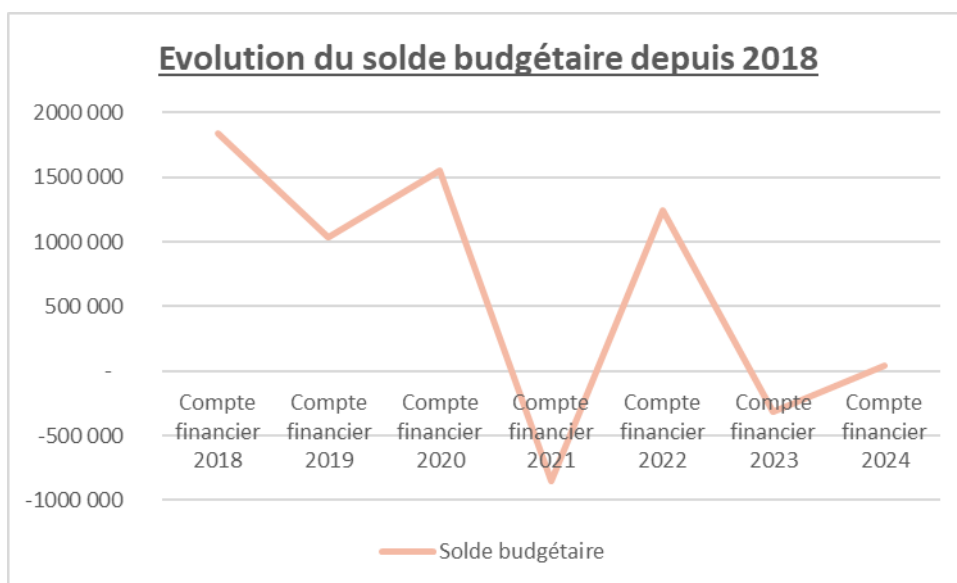
On note ici le niveau assez faible des investissements cette année, du fait du calendrier prévisionnels des réhabilitations. Les travaux du Petit Thil, qui ne commencent que début 2025, devraient occasionner un fort niveau de décaissements sur l'année budgétaire 2025.

Quant aux deux autres gros projets en cours (Royallieu et St Firmin), ils n'impacteront fortement le budget qu'en 2025 pour les Autorisations d'Engagement (AE) et 2026 et 2027 pour les Crédits de Paiements (CP).

➤ Le solde budgétaire

Grâce à une belle progression de ses encaissements et des efforts avérés dans la maîtrise de ses dépenses, le CROUS d'Amiens-Picardie enregistre ainsi, pour l'année 2024, un solde budgétaire positif de 42 157 €.

Ci-dessous, pour information, l'évolution de cet agrégat sur les dernières années :



III. SUIVI DE L'ACTIVITE MARCHANDE

L'objet de ce chapitre est de mettre en exergue le suivi apporté aux deux activités dites « marchandes » de l'établissement : la restauration et l'hébergement.

1. Restauration

Le CROUS d'Amiens-Picardie n'a pas connu, en 2024, de variation notable de son périmètre d'activité en restauration. Le CROUS compte ainsi toujours 4 649 places assises en 2024, réparties dans 8 restaurants traditionnels, 18 cafétérias et 1 restaurant administratif, auxquelles s'ajoute une unité mobile (« foodtruck ») ainsi que 3 restaurants agréés.



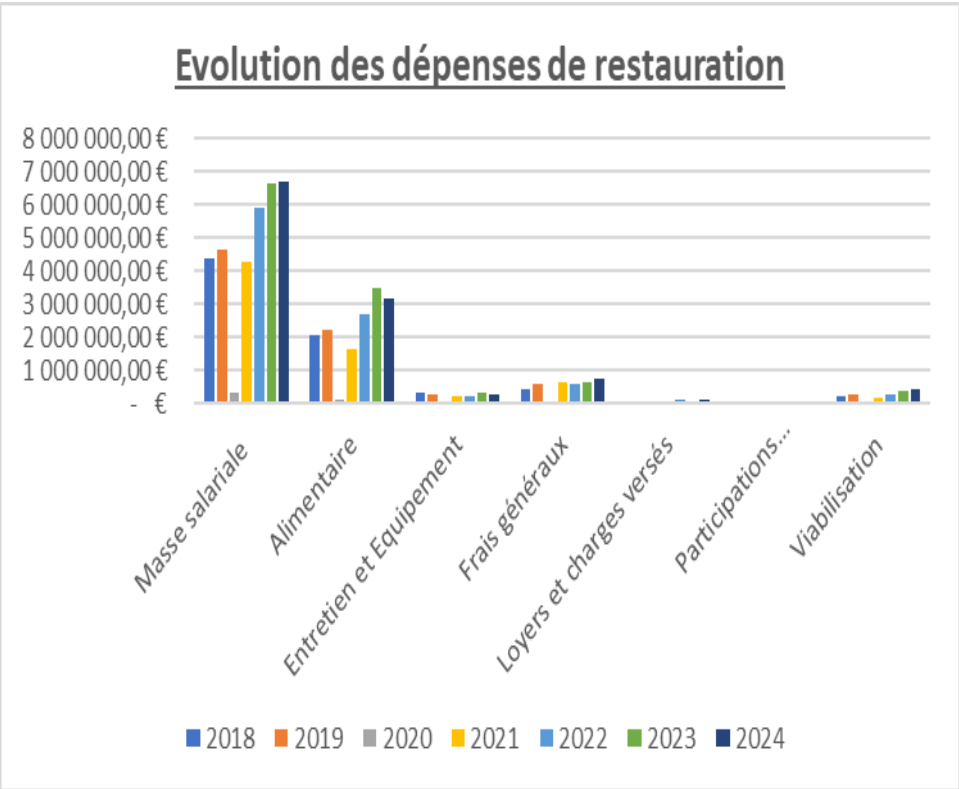
La fréquentation, en nombre de tickets, enregistre en 2024 une légère baisse de 2,28 %, pour atteindre 1 426 411 tickets contre 1 459 628 en 2023.

Le chiffre d'affaires, pour sa part, enregistre une légère hausse de 0,33 % pour atteindre 4 079 348 € en 2024 contre 4 065 729 € en 2023. Ce dernier est réparti de la façon suivante :

	2 023	2 024	Evolution
D01 - CA Etudiant	3 071 097	3 000 244	-2,31%
D02 - CA non Etudiant	475 118	484 865	2,05%
D03 - CA Exceptionnel	519 514	594 239	14,38%
	4 065 729	4 079 348	0,33%

Après les années 2022 et 2023, marquées par un rebond de l’activité suite à la période Covid et à l’application du tarif à 1€ pour les étudiants boursiers, 2024 affiche une activité quasiment identique à celle de 2023, avec une fréquentation similaire.

Côté dépenses, on note une baisse globale de 1,31% des dépenses hors investissement. Si la masse salariale enregistre une légère hausse de 3,72 %, l’enveloppe de fonctionnement affiche pour sa part une baisse de 4,20 %.



La baisse des dépenses alimentaires, de l’ordre de 8,68 %, illustre les efforts menés par l’établissement pour réduire le gaspillage alimentaire et maintenir un coût denrée à hauteur de 2,15 € sur l’ensemble de l’année.

2. Hébergement

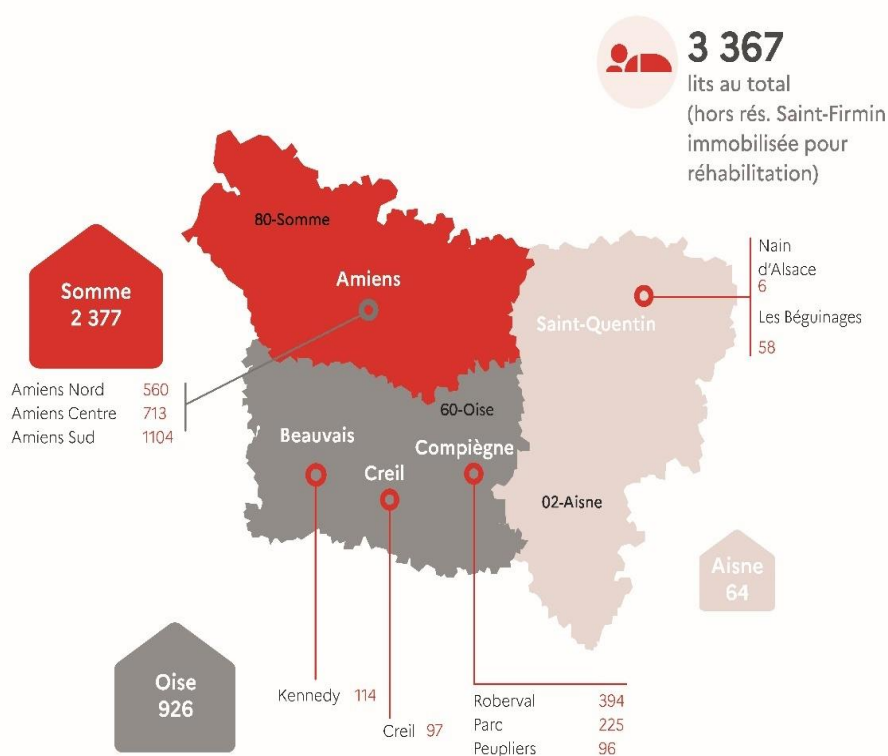
Les capacités d'accueil du Crous d'Amiens au 31 décembre 2024 restent identiques à celles au 31 décembre 2023, avec 3 144 logements pour 3 367 lits (dont 64 dans le département de l'Aisne, 926 dans le département de l'Oise et 2 377 dans le département de la Somme).

A noter que les 55 logements de la résidence Saint-Firmin à Amiens sont immobilisés depuis la rentrée universitaire 2021/2022 (début de l'opération contractualisée de réhabilitation de la structure).

Hébergement

Les capacités d'accueil du Crous Amiens-Picardie

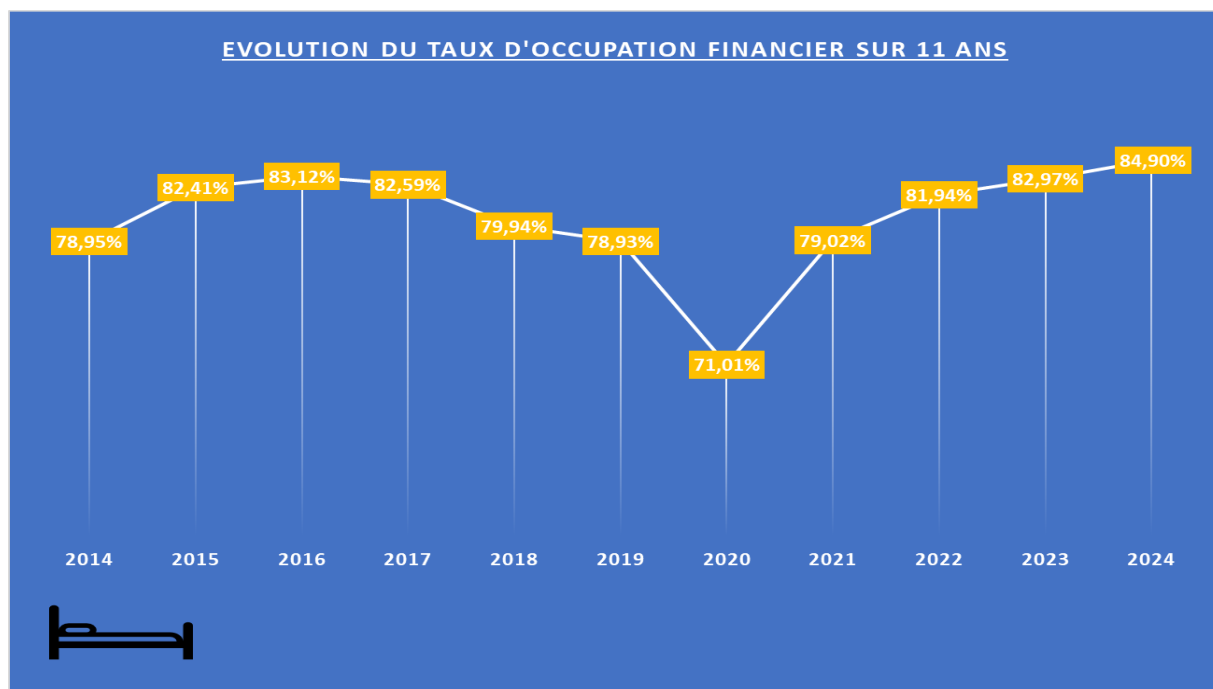
au 1^{er} janvier 2023



Le chiffre d'affaires du secteur Hébergement s'élève en 2024 à 10 533 415 € contre 9 793 131 € en 2023, ce qui représente une augmentation de 6,63 %.

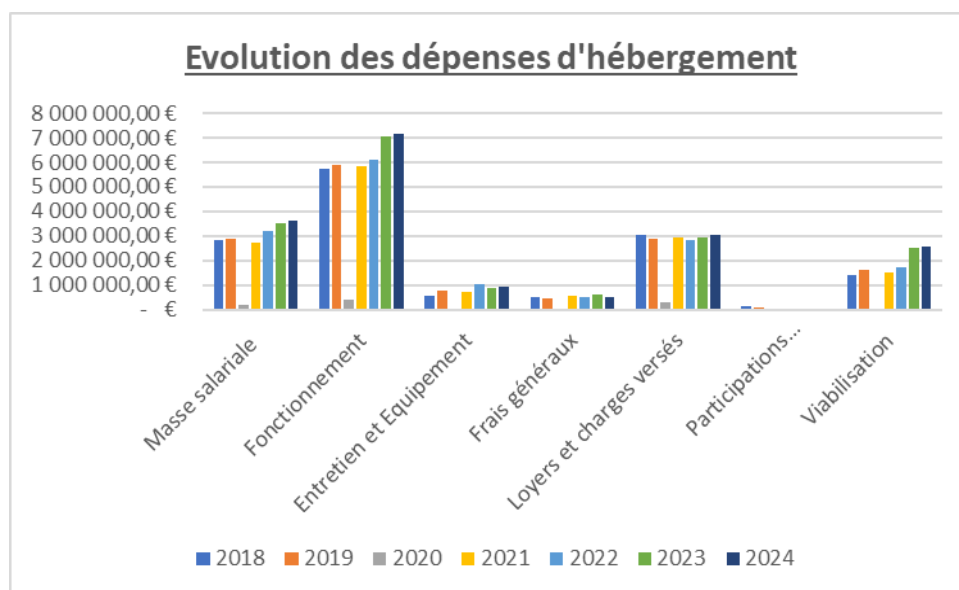
Cette forte augmentation est certes due à une augmentation des tarifs à hauteur de 3,50 % mais également à une nette progression du taux d'occupation financier en résidences. Ce dernier atteint en effet un niveau de 84,90 %, contre 82,97 % en 2023.

Le graphique ci-dessous fait état de la progression du taux d'occupation financier depuis l'année 2020, fruit des efforts des équipes d'hébergement pour garantir une remise en location des logements la plus rapide possible et, de fait, optimiser le taux de remplissage des résidences du parc :



Côté dépenses, on note sur le secteur Hébergement une hausse globale de 2,29 % des dépenses hors investissement, répartie de la façon suivante :

- + 3,72 % sur la masse salariale
- + 1,58 % sur l'investissement



La progression du niveau de dépenses reste ainsi inférieure à celle des recettes, illustrant à nouveau les efforts de bonne gestion des équipes d'hébergement.

IV. SUIVI DE L'ACTIVITE NON MARCHANDE

Le compte financier 2024 met également en relief le suivi de l'activité dite « non marchande » de l'établissement, qui regroupe entre autres le Service des bourses, le Service social et le Service Culturel.

3. Aides directes aux étudiants (bourses et social) :

En sus des Bourses sur Critères Sociaux (BCS), qui sont instruites par les services du CROUS mais versées par les services du Rectorat, le CROUS instruit également un certain nombre d'autres aides, lesquelles sont gérées en compte de tiers (tableau n°5 de la liasse budgétaire).

Le tableau ci-dessous détaille les aides versées en 2024 et leur évolution par rapport à l'année 2023 :

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Libellé	Débit 2023	Débit 2024	Evolution
Aide Mobilité Master	AMM	77 000,00 €	58 000,00 €	-24,68%
Aides spécifiques	Aides spécifiques	835 683,86 €	930 852,78 €	11,39%
Aide à la mobilité Parcoursup	Parcoursup	119 000,00 €	124 000,00 €	4,20%
Grande Ecole du Numérique	GEN		21 910,33 €	#DIV/0!
Bourses ministère de la Culture	Bourses MCC	340 492,40 €	383 786,70 €	12,72%
Aides spécifiques ministère de la Culture	Bourses MCC ASAA	1 675,80 €	2 084,80 €	24,41%
Dons et Legs - Giveka	Dons et Legs		10 000,00 €	#DIV/0!
Bourses MAAF	Bourses MAAF	1 029 064,70 €	933 725,00 €	-9,26%
	TOTAL:	2 402 916,76 €	2 464 359,61 €	2,56%

1. Aides de la Région Hauts-de-France

Deux dispositifs financés par la Région Hauts-de-France sont par ailleurs mis en œuvre par le CROUS d'Amiens-Picardie :

1. D'une part l'attribution de repas gratuits en faveur des étudiants boursiers échelons 3 à 7, mais également des étudiants en situation précaire sur instruction du service social du CROUS. 213 356 repas ont ainsi été financés par la Région sur l'exercice budgétaire 2024.
2. D'autre part l'attribution d'aides financières au titre du Fonds Régional Social d'Urgence (FRSU). 257 215,48 € d'aides ont ainsi été versées aux étudiants sur l'exercice budgétaire 2024.

2. Contribution Vie Etudiante et de Campus

Chaque année, après péréquation des fonds collectées par les CROUS au titre de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC), une part (15%) de ces fonds revient à chaque CROUS, avec pour objectif de permettre le développement d'actions au bénéfice de l'amélioration de la vie étudiante et la dynamisation de la vie de campus.

Au titre de la collecte 2023-2024, le Crous d'Amiens-Picardie a perçu une quote-part de 457 785 €, en augmentation de 12,67 % par rapport à l'année 2023.

Pour mémoire, le dispositif CVEC permet d'aider financièrement les projets étudiants qui relèvent du domaine culturel (musique, danse, théâtre...), de l'engagement (citoyenneté, solidarité, environnement, sport, économie) ou de l'animation des campus (résidences, restaurants et cafétérias). Toujours via l'apport de la CVEC, le CROUS a noué des conventionnements avec de nombreuses structures culturelles afin de déployer le "passeport vie étudiante" et participer financièrement à l'achat de places au profit d'étudiant pour des représentations culturelles.

Au cours des années 2020, 2021 et 2022, marquées par la crise sanitaire COVID-19, l'enveloppe CVEC a été fortement mobilisée pour répondre aux situations d'urgence et de précarité dans lesquelles se trouvaient certains étudiants. Elle continue d'être mobilisée à ce titre sur l'exercice 2024, bien que dans une moindre mesure.

Quelques exemples d'opérations financées en 2024 sur crédits affectés (CVEC) :

- Festival de rentrée étudiante « Festitude »
- Projets de Culture-Actions
- Soutien psychologique téléphonique pour les étudiants « Acca »
- Permanences de psychologues en résidences « Apsytude »
- Ateliers de cuisines du monde dans les restaurants universitaires
- Ateliers théâtre, poésie, danse, jardins partagés, bien être, cuisine, etc.....
- Spectacles

Pour mémoire, rappelons, que le Crous d'Amiens dispose de 2 structures dédiées à la vie culturelle étudiante : une salle de spectacle « Le Chaudron » qui accueille des manifestations tout au long de l'année dans les domaines de la danse, du théâtre, du cinéma et de la musique et une salle polyvalente dans une résidence, qui peut également accueillir des animations culturelles étudiantes (théâtre, concerts, rencontres) ainsi que des réunions avec vidéo-projection.

Le Crous a développé également des actions pour favoriser la vie collective et culturelle dans ses résidences universitaires et recréer du lien social à travers par exemple le « Printemps des poètes » et divers soutiens aux projets associatifs et d'animation développés par les conseils de résidences (avec le soutien actif de plusieurs jeunes volontaires services civiques). Les concours (nouvelle, film court, théâtre, photo, bande dessinée...) et les ateliers (théâtre, Arts plastiques, poésie, danse...) visent également à développer les pratiques amateurs et contribuer ainsi à l'émergence de nouveaux talents.

Au titre de l'année 2024, le montant des actions financées sur crédits CVEC s'est ainsi élevé à 335 780 €.

Le tableau ci-dessous, qui retrace les dépenses et recettes liées à la CVEC depuis l'exercice 2019, fait ainsi état d'un reliquat de crédits à hauteur de 282 038 €, lequel sera inscrit en Budget rectificatif n°1 2025, afin qu'il puisse être utilisé sur les prochains exercices.

	QUOTE-PART CROUS	CREDITS CONSOMMES CP
2019	359 559	99 814
2020	379 824	395 007
2021	387 314	543 009
2022	399 850	355 066
2023	406 313	379 931
2024	457 785	335 780

IV. CONCLUSION

Ce rapport présente ainsi un exercice budgétaire relativement favorable pour le CROUS d'Amiens-Picardie avec des activités marchandes stables ou en progression qui, conjuguées à la mise en œuvre d'outils harmonisés améliorant le pilotage des dépenses, permettent de retrouver un solde budgétaire positif et un résultat patrimonial excédentaire de 38 677,20 €.

L'atterrissage 2024 permet donc de stabiliser la situation financière de l'établissement qui se traduit par l'amélioration des principaux indicateurs financiers.

Ces résultats constituent une base sur laquelle le Crous devra capitaliser en 2025 pour retrouver une capacité d'autofinancement indispensable pour continuer et développer les investissements.

Le Directeur Général
du CROUS Amiens Picardie



Laurent POTIÉ-BELLANGER